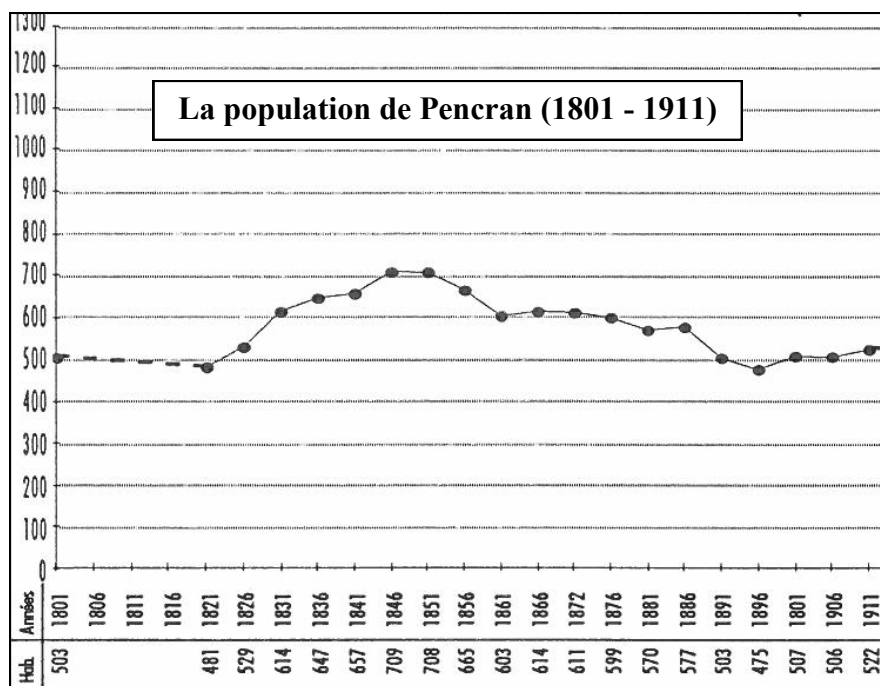


Histoire de Pencran

6. Pencran au XIX^e siècle.

6.1 L'évolution de la population de Pencran



La population de Pencran est plutôt stable au cours du XIX^e siècle. 503 habitants lors du recensement de 1801, soit une densité de 56 hab/km².

Après une stagnation, due sans doute aux pertes des guerres napoléoniennes, une nette progression caractérise la période 1821-1846 : la paix et une forte natalité rurale en sont la cause. La démographie pencranaise connaît alors son apogée : 700 habitants, soit 78 hab/km². S'ensuit une légère baisse et une autre période de stagnation dont l'explication n'est pas claire. Peut-être le début d'un exode rural com-

pensé toutefois par la présence d'une société linière.

La baisse des années 1890 est due à la fermeture de l'usine de fabrication du lin installée à Traon-Elorn et qui employait des "Ecoissais" (d'où le nom de la rue). Les sans-emploi quittent la commune qui retrouve une stabilité à 500 habitants environ, comme au début du siècle.

6.2 La société linière et les "Ecoissais"

La société linière a été créée en 1845 à Landerneau, sur la rive droite de l'Elorn. Elle périclité avant la fin du siècle et disparaît par "dissolution à l'amiable" en 1891.

Elle loge une partie de sa main d'œuvre dans le quartier de la Garenne, et notamment dans "la rue des Ecoissais" construite en 1848 : 10 "cottages" contenant 19 appartements hébergeant une soixantaine de personnes et bénéficiant d'un "confort supérieur" à celui des autres logements ouvriers. Il s'agit surtout d'Ecoissais et d'Irlandais du Nord, spécialistes de l'industrie toilière (peigneurs et fileuses). Plusieurs dizaines de naissances figurent sur les registres de Pencran, du 26 février 1849 (Campble Marie Noël Guillaume, dont le père demeure Gouas-Glaz en Pencran) au 31 juillet 1890 (Reid James, fils de Reid James et de Corre Marie), et une autre en 1913 (Turk Elisabeth, dont le père, contremaître demeurant à la Garenne, appartient sans doute à la deuxième génération "écoissaise", car la presque totalité a dû partir en 1891).

6.3 L'agriculture est au centre des préoccupations du conseil municipal.

L'agriculture reste toutefois la principale activité de la commune tout au long du siècle.

Les délibérations du conseil municipal évoquent toutefois certains problèmes : surendettement rural, foires, pollution. Ces problèmes intéressent d'autant plus le châtelain-maire qu'il est propriétaire d'une partie des fermes de la commune.

En 1870, il s'inquiète de l'afflux de nombreux mendiants ("tisserands et filandières en chômage", "pauvres d'autres cantons"...) et du développement de petites exploitations marginales (souvent moins de 2 ha) où vivent misérablement, de pommes de terre et viande de porc, des familles nombreuses (4 enfants en moyenne, malgré une énorme mortalité infantile : 1 enfant sur 5 meurt avant 1 an). En revanche, les plus anciens paysans, favorisés par cette main-d'œuvre bon marché augmentent leur surface de culture. Ils pratiquent des défrichements de landes en ne payant pas les ouvriers agricoles mais en les nourrissant.

En 1872 et 1874, le conseil municipal approuve le projet de 6 foires supplémentaires à Ploudiry, mais s'oppose à celui de 4 supplémentaires à Lampaul. Il estime, en effet qu'il est trop éloigné, et concurrent du marché des bêtes grasses de Landerneau, lui-même menacé par l'essor de Morlaix, où, après une cinquantaine de km de trajet, les bêtes arrivent fatiguées et dépréciées.

En 1907, le conseil signale au Préfet les dommages causés aux cultures par les gaz provenant des usines de celluloid de Traon Elorn (donc reconverties après la faillite des usines toilières en 1891).

6.4 Le châtelain de Chef du Bois est le maire de la commune

Les délibérations du conseil municipal évoquent des réunions peu nombreuses et, apparemment sans problèmes. Le procès-verbal se termine souvent par la formule : "Le conseil, oui monsieur le maire, se rallie à son avis, et à l'unanimité décide".

Le maire est d'ailleurs pendant longtemps le châtelain : Charles de Lesguern, déjà en place en 1870, cède en 1907 son fauteuil à son fils Armand, élu à l'unanimité. Et parfois, intérêts communaux et privés semblent se mélanger.

Les nouvelles prescriptions budgétaires demandées aux collectivités locales perturbent, à partir de 1873, l'habitude de vivre plus ou moins au jour le jour en matière de dépenses. Il faut maintenant présenter un budget équilibré, avec précisions de dépenses et recettes. Le maire, qui ne veut pas d'emprunts, insiste sur le manque de ressources pour refuser les projets et les prescriptions du département ou pour réclamer des subventions.

Les deux principaux dossiers concernant les équipements communaux sont l'école et la voirie.

6.5 l'école

L'école des garçons est installée dans l'ossuaire de 1852 à 1880. Dès 1870, les parents demandent "la construction d'une nouvelle maison d'école". Le conseil adopte un projet uniquement pour les fondations (!!!), mais vote par ailleurs, dans le cadre des dépenses obligatoires, une dépense de 705 francs (F) (traitement de l'instituteur de 600 F, location du logement pour 85 F et location de la classe pour 20 F) contre une recette de 200 F versées par les parents (1,5 F par mois pour les enfants de 9 ans, 1 F pour les moins de 9 ans et 0,5 F pour les indigents).

En 1873, le conseil municipal décide la construction. Mais il faut attendre 1876 pour qu'il envisage un emprunt. En 1878, toutefois, les parents réitèrent leur demande (il y a alors 32 élèves contre 13 en 1874). Ce qui prouve que rien n'a été encore fait. Certains parents demandent même une école des filles.

L'école est enfin construite et inaugurée en 1880. Le bâtiment (rénovée depuis) est toujours visible dans le bourg de Pencran.

A partir de 1882 et les lois de Jules Ferry, l'école est obligatoire, gratuite et laïque. L'instruction religieuse est donc maintenant du ressort du curé (le jeudi au presbytère ou à l'église). Toutefois, le conseil municipal décide le maintien de l'instruction religieuse à l'école publique. 2 jours par semaine, de 8h à 9h. Mais qui en a la charge, l'instituteur laïc ou le curé ?

Se succèdent ensuite des problèmes de fonctionnement et d'entretien. Le conseil refuse, malgré la loi de 1882, de créer une caisse des écoles en 1895. En 1896, il demande au ministère de l'Instruction publique un don de cartes murales de géographie et de tableaux d'histoire naturelle.

En 1900, une tempête a endommagé les toits des maisons d'écoles. Le Conseil demande des subventions au conseil général afin de les réparer. Cela prouve d'ailleurs qu'une école des filles a été construite, mais quand ?

En 1903, une autre demande de subventions pour réparer l'école des garçons, délabrée (coût : 321 F)

En 1904, le conseil général accorde 150 F pour aider la commune à construire un préau à l'école des filles. Toutefois les devis courent sur plusieurs années (400 F en 1906, 371 F en 1909, 685,50 F en 1911 !!).

6.6 La voirie

La voirie est à l'ordre du jour dès 1870. les chemins communaux sont dans un état déplorable, certains impraticables (charrettes brisées, hommes et animaux estropiés). Le conseil "reconduit les prestations en nature" (travail) pour l'entretien des plus abîmés mais il vote un budget de voirie de 2 144 F en 1871, ainsi que l'embauche d'un cantonnier payé 122 F.

Malgré un emprunt de 2 400 F auprès de la caisse des Chemins vicinaux (remboursable sur 30 ans) en 1876, le maire est encore mis en demeure par le Préfet, en 1900, de respecter les dépenses prévues pour ces chemins. Mais il déclare en 1903 qu'il a bien du mal à assurer leur entretien, "étant donné les ressources extrêmement bornées de la commune".

6.7 Les autres délibérations intéressantes

En 1905, le conseil appuie une demande landerneenne de construction d'une ligne de chemin de fer Landerneau-Sizun-Commana-Huelgoat. Mais sans succès.

En 1875, le conseil proteste auprès du service des Postes de Landerneau contre le fait qu'une lettre arrivée le matin ne soit distribuée que le lendemain, "ce qui est beaucoup pour 3 km environ" et demande qu'un agent affecté à la commune attende le train de Paris de 9h45 avant de commencer sa tournée.

En 1911, débute l'installation du réseau de téléphone avec mise en place d'une cabine chez le maire (jusqu'en 1924, où Hervé de Lesguern ne veut plus s'en occuper, ce qui entraîne son transfert chez M. Guéguen à Botcaërel).

En 1873, La mairie "s'équipe" aussi en embauchant un secrétaire, employé quelques heures par semaine pour un salaire de 2,15 F. En 1904, un de ses successeurs reçoit une gratification de 30 F pour ses bons services depuis 89 ans, et son surcroît de travail.

6.8. L'église

Le cas de l'église est particulier : situation rare en France, elle est la propriété de la famille possédant le château de Chef du Bois (survivance d'un droit féodal, achat de bien du clergé pendant la Révolution ?). Les Lesguern, successeurs de Madame de Gonidec, possèdent donc l'enclos paroissial et notamment l'église et l'ossuaire.

Mais le châtelain-maire met le conseil municipal à contribution pour la location d'une salle de classe dans l'ossuaire (20 F en 1870), pour la réparation de la toiture de l'église. L'église est mise à la disposition du recteur en 1907, gratuitement. En 1908, le châtelain-maire refuse le projet préfectoral de classer "monuments historiques" l'église, l'ossuaire et la porte d'entrée du cimetière.

Après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat en 1905, un procès oppose le châtelain-propriétaire au gouvernement et aboutit en 1922 à la "cession amiable, à M. Lesguern et consorts, des immeubles ayant appartenu à la fabrique de Pencran et actuellement sous séquestre".